



DEMANDE D'INSCRIPTION

Étudiants Hors UE

Les étudiants hors UE non exemptés/non assimilés sont redevables d'un montant de 4175€ de contribution supplémentaire aux droits d'inscription habituels.

L'ensemble des documents est obligatoire pour que votre demande d'inscription soit traitée par la HEPN.

DOCUMENTS À FOURNIR



Une photocopie de la carte d'identité du pays d'origine (recto-verso) ou du passeport



Un extrait d'acte de naissance



Une photocopie du diplôme obtenu en fin d'études secondaires (CESS / Baccalauréat / Certificat ou tout titre de fin d'études secondaires).
À défaut du Baccalauréat, une attestation de non-délivrance du Baccalauréat valable pour l'année 2025.



Pour un diplôme obtenu à l'étranger, une photocopie de la décision d'équivalence en ordre de validité au 14 septembre 2025 – www.equivalences.cfwb.be.



Les documents justifiant les années académiques entre l'obtention du diplôme obtenu en fin d'études secondaires et l'inscription (chaque année académique doit être justifiée):

- Si études suivies: les attestations de fréquentation et/ou de réussite accompagnées des relevés de notes. Les attestations doivent obligatoirement mentionner si le candidat a réussi ou non l'année visée ainsi que le nombre de crédits validés sur le nombre de crédits suivis, si les crédits sont d'application
- Pour toute(s) autre(s) activité(s), les documents probants justifiant l'activité (contrat de travail, fiches de salaire, attestation de chômage, ...).



Si vous avez déjà été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en Belgique : une déclaration d'absence de dettes à l'égard de tout établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie Bruxelles.



La preuve du paiement des 50€ de frais de dossier à effectuer sur le compte BE10 0910 0848 5004 - BIC GKCCBEBB, en reprenant en communication "HUE 25-26 + NOM Prénom".



UNIQUEMENT si je veux m'inscrire en Infirmier responsable de soins généraux ou en Sage-Femme



Un extrait de casier judiciaire (modèle 2 si délivré en Belgique), datant de moins de 3 mois avant la date d'inscription.



Un certificat d'aptitude physique à la profession.